

07-FEB-2006

Microbicide en flocons DOWICIDE(*)OBCP

POUR LA PRÉPARATION DE BACTÉRIOSTATIQUES SEULEMENT

DANGER CORROSIF DANGER POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET
DES PERSONNES NON-AUTORISÉES

GARANTIE : o-Benzyl-p-chlorophénol.....95%

No D'HOMOLOGATION 25196
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 2 5 k g (55 lb)

DOW CHEMICAL CANADA INC.
P. O. BOX 1012
Sarnia, Ontario, Canada N7T 7K7
* Marque de commerce de THE DOW CHEMICAL COMPANY avec licence

EN CAS D'URGENCE : 519-339-3711

MODE D'EMPLOI

Seulement pour fabrication d'un pesticide ou d'un produit bactériostatique homologué sous la Loi des produits antiparasitaires. Pour usage industriel seulement - Pour la préparation de bactériostatiques seulement.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé et dans un endroit sûr.

PRÉCAUTIONS

CORROSIF • CAUSE DES LÉSIONS AUX YEUX ET UNE IRRITATION DE LA PEAU • NOCIF SI AVALÉ

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements • Porter des lunettes étanches ou un écran facial et des gants de caoutchouc lors de la manipulation de ce produit • Bien se laver au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit, et avant de manger ou de fumer
• Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Recourir à des soins médicaux.
En cas d'ingestion, boire immédiatement de grandes quantités d'une solution composée de lait, de blancs d'oeuf ou de gélatine, s'il y en a. Sinon, boire de grandes quantités d'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin IMMÉDIATEMENT.
En cas de contact avec la peau, rincer avec beaucoup de savon et d'eau.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En raison de lésions possibles, un lavage gastrique peut être contre-indiqué. Des mesures contre un choc circulatoire, une dépression respiratoire et des convulsions peuvent s'avérer nécessaires.

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas déverser d'effluent contenant ce produit dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans et les autres masses d'eau. Ne pas déverser d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans avoir au préalable avisé par écrit les autorités compétentes en matière d'épuration des eaux.

ÉLIMINATION:

Les préparateurs canadiens de ces produits doivent éliminer les contenants conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))